

À : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Objet : SET Ste-Sophie

Montréal, le 12 décembre 2008.

Madame, Monsieur les commissaires,

Voici un résumé de mon opinion et de mes inquiétudes au sujet du projet d'agrandissement du site d'enfouissement technique de Sainte-Sophie. Je vous écris à titre de citoyen ayant passé la moitié de sa vie dans la région et toujours propriétaire de terre à Saint-Jérôme, et aussi à titre de scientifique s'intéressant aux marais et aux milieux humides.

D'entrée de jeu, je suis très favorable au projet. Après avoir étudié le dossier (et le site) depuis septembre, nul doute dans mon esprit que le promoteur Waste Management a la capacité technique et le professionnalisme requis pour mener à bien ce projet selon les règles de l'art.

Mon inquiétude concerne la perte de marécages et de milieux humides, 3,5 hectares selon l'étude d'impact. De plus, il y a présence de 3 espèces de plantes rares. C'est dommage de perdre ce capital biologique, mais inévitable semble-t-il. C'est particulièrement dommage pour la région des basses Laurentides où les milieux humides et les marais sauvages sont presque tous disparus dû aux activités humaines. On ne peut plus accepter que la nature soit saccagée impunément au nom du progrès. Dans le cadre du projet on parle de mesures de compensation pour la perte des milieux humides. Il ne faudrait pas que cela ne soit que des vœux pieux. Voilà mon inquiétude. Je crains que ces mesures soient minimisées ou oubliées, comme un petit détail de peu d'importance dans un immense projet.

Il faudrait des garanties, un engagement écrit de la part du promoteur et du MDDEP que des mesures compensatoires suffisantes seront appliquées. Il est important que ces mesures soient réalisées localement, c'est-à-dire dans la région immédiate de Sainte-Sophie, comme par exemple dans un rayon de 30 ou 50 km du site, pour des raisons de similarité des écosystèmes, mais aussi pour que les citoyens de la région en bénéficient. L'application de ces mesures devrait être conditionnelle à la réalisation du projet. Des garanties écrites devraient être obtenues rapidement, avant l'autorisation du projet.

Je demande donc au BAPE de soulever ce point publiquement et de recommander que des mesures de compensation pour la perte de milieux humides, marécages et plantes rares soient appliquées localement et que des garanties écrites à ce sujet soient fournies aux citoyens avant l'autorisation du projet.

Un sincère merci madame, monsieur les commissaires pour votre attention sur ce sujet qui me tient à cœur.

Veillez agréer mes salutations les meilleures,

Jean-Marc Bouchard B.Sc.  
Chimiste et naturaliste